



service loisirs

Damien Castelli
dcastelli@evere.brussels
tél. 02 247 63 87
fax 02 247 63 59

Monsieur Jean-Philippe Mommart
Conseiller communal
Rue Van Boeckel, 20
1140 Evere

date 24 septembre 2020
référence
concerne Questions écrites concernant l'extension de l'école Everheide

Monsieur le Conseiller communal,

Suite à vos questions, voici les éléments de réponse.

En réponse à vos questions :

Si les chiffres publiés dans la presse sont exacts, cette extension va permettre d'augmenter le nombre de places prévues en classe maternelle et primaire pour l'enseignement néerlandophone à Evere pour passer à Everheide de 300 élèves à 550 élèves. Les 250 nouveaux élèves seront répartis en 10 classes de 25 enfants.

La commune a annoncé un déploiement et une augmentation progressive en 2 ans.

Comment va se dérouler cette montée en charge ? Quelles classes sont doublées la première année, et quelles classes sont doublées la 2ème année. Comment vont se répartir les classes entre la partie actuelle réservée aux maternelles, la partie actuelle réservée au primaire et la nouvelle extension ? Combien de classes y aura-t-il par tranche d'âge ?

L'objectif est d'avoir à long terme 2 classes par année. Le nombre maximal d'enfants par classe est limité à 25 par le gouvernement. En ayant 2 classes par année, nous pouvons accueillir jusqu'à 50 enfants par année.

Dire que le déploiement se fera sur deux ans n'est pas exact. Cette année scolaire 2020-2021, nous avons 2 classes d'accueil, de 1^{er}, 2^e et 3^e maternelles ainsi que 2 classes de 1^{er} primaire qui comptent jusqu'à 25 élèves. Les autres classes restent dans le système de l'année précédente, à savoir 1 classe si moins de 30 élèves ou 2 classes de 15 élèves si nous atteignons le nombre de 30 élèves dans l'année concernée.

A partir de l'année scolaire 2021-2022, les élèves monteront de classe et nous ouvrons chaque fois 2 nouvelles classes d'accueil. Ainsi en 2021-2022, nous aurons 2 2^e primaires, en 2022-2023, nous aurons 2 3^e primaires, etc. Nous aurons donc doublé toutes les classes de 25 élèves pour l'année scolaire 2025-2026.

La répartition dans les deux bâtiments se fera comme suit :

Dans le nouveau bâtiment se trouveront les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années primaires, avec deux classes par niveau. Cela représentera un total de 8 classes. Il y a également deux locaux destinés aux cours philosophiques ou cours en demi-groupes.

Dans l'ancien bâtiment se trouveront les classes d'accueil, les maternelles ainsi que les 1^{er} et 2^e primaires.

Actuellement, afin d'avoir pu doubler les classes accueil, maternelles et 1^{er} primaire, nous avons déjà transféré dans le nouveau bâtiment 2 classes de 4^e, 1 classe de 5^e et 1 classe de 6^e primaires.

Où en est le recrutement des nouveaux professeurs ? Est-ce que le cadre prévu est bien complet ?

Lorsqu'on ouvre de nouvelles classes, nous ne pouvons faire qu'une estimation du nombre d'élèves qui seront présents et en conséquence, recruter le personnel nécessaire.

Ces n'est qu'au 1^{er} octobre que le comptage des enfants a lieu officiellement. A partir de cette date, nous connaissons le nombre d'heures pour le recrutement des enseignants.

Pour cette année 2020-2021, le personnel nécessaire a été recruté. Les enseignants pour les années prochaines seront engagés année par année.

Pour absorber ce nombre important de nouveaux élèves ainsi que le nouveau corps professoral et de suivi qui l'accompagne, le staff de direction (directrice et secrétariat) sera-t-il renforcé ? Si oui comment ?

Une secrétaire mi-temps a été engagée pour renforcer l'équipe. A côté de cela, une éducatrice responsable a également été engagée pour assurer le suivi pédagogique. L'école a également le soutien de « OCB » qui a un employé permanent associé à l'école.

Pouvez-vous confirmer cette augmentation de 15 à 25 élèves par classe ? Cette augmentation est-elle liée à l'extension de l'école ? Si non à quoi est-elle liée ? Pourquoi la commune a-t-elle décidée cette augmentation sachant l'impact de la qualité de l'enseignement dans ces classes ?

La capacité d'accueil dans les écoles à Bruxelles est un problème depuis de nombreuses années. La demande est de plus en plus grande. L'extension d'Everheide est construite pour répondre à cette demande : un nouveau bâtiment et des classes supplémentaires permettront d'accueillir plus d'enfants.

La capacité de 25 élèves par classe est une norme du gouvernement et est liée aux subventions.

Nous ne confirmons pas l'augmentation de 15 à 25 élèves par classe. Il y a 2 classes de 15 élèves par année uniquement dans les années où 30 élèves étaient inscrits. Dans les autres classes, nous avons entre 25 et 29 élèves par classe.

Vous constaterez donc qu'il sera avantageux pour ces élèves-là d'être dans des classes de 25 élèves au lieu de 29.

Pourquoi la commune ou la direction d'école n'a-t-elle pas communiqué aux parents sur ce sujet de la plus haute importance ? A-t-elle validé ce sujet avec les représentants des parents via le « schoolraad » ?

Si oui quelle a été leur position ? Est-ce que la commune va communiquer avant/à la rentrée aux parents sur ce sujet ? (rien n'est encore fait à 1 semaine de la rentrée) ou pas. Si oui quand ? Si non pourquoi ?

La décision a été abordée en conseil de participation au sein duquel des parents d'élèves font partie. Vu que nous appliquons une norme légale et que l'augmentation par classe ne sera que de 2 ou 3 élèves, cette décision a été actée.

L'école a communiqué vers les parents avant le 1^{er} septembre à propos de l'ouverture partielle.



Quel va être le flux de mobilité des enfants en fonction de leur âge (en lien avec la manière dont les classes vont être réparties dans le site actuel de l'école et de son extension – cfr plus haut) avec leurs parents lors des périodes d'entrées/sorties de l'école. -> Par quelles entrées vont rentrer/sortir les enfants. Quid des familles qui ont des enfants qui seront dans les 2 zones ?

Dans l'extension, ce sont les élèves les plus grands, de la 3^e à la 6^e primaire, qui s'y trouveront. Les autres seront dans l'ancien bâtiment.

Lors de l'année scolaire 2019-2020, 16 classes étaient organisées dans l'ancien bâtiment et tous les élèves arrivaient par la rue du Moulin à Vent.

A l'avenir, 12 classes seront dans l'ancien bâtiment et 8 classes dans le nouveau. Il y aura donc une meilleure circulation au niveau de la rue du Moulin à Vent.

Les élèves du nouveau bâtiment rentreront par la rue Mattheussens. Il y aura légèrement plus de circulation mais la circulation restera possible.

Pour les familles qui ont les enfants dans les 2 zones, il sera possible de faire entrer les enfants par la même entrée.

Sauf erreur de ma part, le plan de circulation des voitures et des vélos manque à l'appel. Il serait en tout cas très instructif pour les utilisateurs (parents, enseignants, riverains, ...). Serait-il possible de leur transmettre s'il existe ?

Il n'existe pas de plan de circulation des voitures et des vélos en tant que tel vu que la situation actuelle ne change que très peu. Vu que le croisement de véhicules est impossible dans le tronçon de la rue Van Obberghen, entre la rue Mattheussens et la rue Stuckens, la commune a décidé de mettre ce tronçon en sens unique pour éviter des conflits et pour rendre la circulation plus fluide. Une évaluation pourra être mise en place après plusieurs mois de fonctionnement.

Est-il bien utile de prévoir un 2^e emplacement bus scolaire pour l'école sur la rue Mattheussens et de faire passer celui-ci par cette rue à sens unique ? Le 1^{er} emplacement ne suffit-il pas ? Quels chiffres justifient cela ainsi que la dépense pour l'aménagement du tournant Van Obberghen/Mattheussens et du parking ? Si c'est effectivement nécessaire, ne pourriez-vous pas transformer le parking bus scolaire en zone mixte parking bus / kiss & ride. En effet 3 places pour le kiss & ride ce n'est pas beaucoup et étant donné que le bus scolaire ne sera pas là aux périodes d'entrées/sorties de l'école, cette zone peut pendant cette période être utilisée à meilleur escient. Si vous retenez cette proposition, je suggère également d'étendre cette zone mixte au parking bus scolaire existant.

Le deuxième emplacement de bus est nécessaire pour pouvoir transporter les enfants en sécurité. L'idée de pouvoir utiliser l'emplacement de bus également comme zone Kiss & Ride est bonne, mais la signalisation routière à mettre en place serait trop complexe et impossible à comprendre. Les aménagements de voirie que la commune prévoit dans la rue Mattheussens ont surtout comme but d'augmenter la sécurité des piétons de deux manières :

1. En construisant des oreilles de trottoir aux passages pour piétons
2. En construisant une avancée de trottoir à la sortie de l'école dans la rue Mattheussens.

Selon le plan de mobilité, le bas de la rue Van Obberghen qui est actuellement en double sens va devenir un sens unique et ne va plus permettre que de remonter la rue en voiture depuis Stuckens. Vous êtes-vous basés sur des projections chiffrées/mesures de circulation pour proposer ce changement ? Si oui lesquelles ? Il est difficile de voir si ce changement de sens va solutionner ou complexifier la circulation automobile, c'est pourquoi je suggère d'en faire une phase pilote et puis d'en faire l'évaluation après 3 mois. Qu'en pensez-vous ?

Comme dit plus haut, une évaluation pourra être mise en place après plusieurs mois de fonctionnement.

Est-ce qu'un dispositif de type pedibus/vélobus va être mis en place afin de réduire le nombre de voitures circulant dans le quartier aux heures critiques ?

La commune étudie la possibilité avec l'école pour faire des rangées scolaires.

Suite à la construction du nouveau site pour la crèche De Hummeltjes, le parking destiné aux enseignants disparaît. Y a-t-il des solutions qui vont être mises en place pour permettre aux enseignants qui viennent en voiture de se parquer (places réservées, parking souterrain à la nouvelle extension, ...) ou des alternatives être proposées (mise en place d'un covoiturage, intervention dans les frais de remboursement transport en commun, ...) ?

Nous ne pouvons pas privatiser des places de stationnement pour les enseignants. Mais en journée, la rue Mattheussens est peu fréquentée en terme de stationnement.

Le covoiturage est une alternative personnelle qui doit venir de l'enseignant. Par contre, l'administration communale prend effectivement en charge le remboursement des frais de transport.

Est-ce que les riverains ont été impliqués dans ce plan de mobilité ? Y a-t-il eu une autre communication que le minimum légal, à savoir un affichage d'enquête publique ?

Non.



J'ai également une suggestion à proposer : Il n'existe pour l'instant pas de passage prévu pour les vélos entre la rue Van Obberghen et la rue du Moulin à Vent. Seul les piétons peuvent passer via le trottoir. Pour remédier à ce manquement, je propose de réaliser un aménagement de type Cyclo-piéton (zone mixte piéton/vélo avec bordure abaissée et pas de possibilité pour les voitures de passer) le long de la future crèche en construction. Qu'en pensez-vous ?

Nous prenons acte de votre suggestion. La commune étudie la possibilité de l'aménagement après la construction du nouveau bâtiment de la crèche de Hummeltjes.

Pour la reprise des cours en septembre 2020, la commune peut-elle confirmer et rassurer les parents qu'une garderie sera bien mise en place pour la garde des enfants ? Pouvez-vous nous en donner les détails pratiques (horaire, contrainte physique comme port du masque/entrée spécifique, limitations ...) ?

La commune confirme que la garderie est bien mise en place, tant le matin de 7h30 à 8h30 que sur le temps de midi de 12h10 à 13h20 et que le soir de 15h à 18h.

Les contraintes physiques sont les mêmes qu'en journée, pendant les heures de cours.

Les entrées et sorties sont spécifiées aux parents par la direction de l'école.

Les repas chauds seront-ils à nouveau servis ? Les enfants pourront-ils manger leurs tartines dans le réfectoire ou devront-ils manger dans leur classe ?

Oui, les repas chauds sont à nouveau servis. Ces élèves mangent dans le réfectoire.

Les élèves qui mangent des tartines mangent dans leur classe.

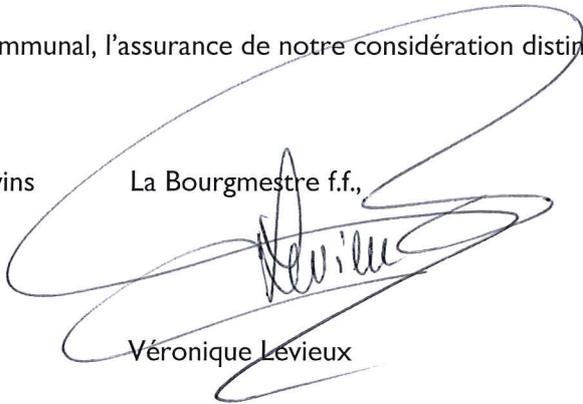
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestres et Echevins
Par ordonnance :


Dirk Borremans
Secrétaire communal

La Bourgmestre f.f.,


Véronique Leveux

